



06 - 2012

**Commission
Exécutive
Fédérale**

25/26 juin 2012
COURCELLES

Fédération Nationale des Salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement

- Case 413 ■ 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex ■ Tél. : 01 48 18 81 60 ■ Fax : 01 48 59 10 37
- Site : www.construction.cgt.fr ■ Email : construction@cgt.fr ■ Imprimé par nos soins
- Directeur de la publication : Jean-Pascal FRANÇOIS
- N° de commission paritaire de presse : 0410 S 06471

Sommaire

**Actualité
Sociale**

SERGE PLECHOT
> pages 2 à 7

**Compte-Rendu
CCN**

RENÉ DE FROMENT
> page 8

**Protection
Sociale**

BRUNO CORNET
> pages 9 à 10

**Convention
Collective
ARCHITECTES**

LAURENT TABBAGH
> page 11

Lundi 25 juin 2012

- Présents : 33
- Excusés : 13

Mardi 26 juin 2012

- Présents : 28
- Excusés : 18

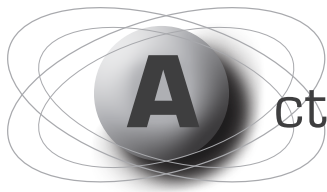
Ordre du jour

- Actualité **Sociale**,
- **50^e Congrès** : Mise en place de la Commission des Candidatures pour le prochain Congrès,
- **Approbation des comptes**, présentation par le Commissaire aux Comptes,
- Convention Collective **Architectes**,
- **Calendrier 2013** : CEF, CNF, Formation Syndicale, Journées d'Étude ;
- Synthèse du **CCN**,
- Proposition d'une adresse au Gouvernement sur **les revendications de la Fédération**,
- **CADAAF**.

**Relevé
de
décisions**

- Convention Collective **Architectes**.
→ **6 contre**
→ **7 abstention**
→ **11 pour**
- Approbation des comptes.
→ **pour à l'unanimité**
- Affectation des excédents budgétaires au poste de réserve pour les Congrès.
→ **pour à l'unanimité**
- CADAAF.
→ **USCBA 72 : demande totale acceptée à l'unanimité**
→ **USCBA 69 : demande partielle acceptée à l'unanimité**
→ **USCBAVC Drôme Ardèche : demande partielle acceptée à l'unanimité**
→ **USCBA 67 (Bas Rhin), région Alsace : demande partielle acceptée à l'unanimité**
- Calendrier 1^{er} sem. 2013.
→ **pour à l'unanimité**





Présidentielle Française

Tout d'abord bonjour et bienvenue à cette CEF de pré-vacances pour certains.

Et ce n'est pas pour cela que nous devons laisser filer notre combat envers cette grosse majorité « *rose pâle* » qui émerge après le résultat des élections législatives qui ont porté et amplifié celui des présidentielles. La volonté première des électeurs est de contrecarrer l'ambition d'un omni-président pour faire de la France un territoire où la précarité vient en opposition au - de plus en plus gros appétit des dits « *grands* » (*Patronat et Actionnaires*). Pour cela le Président précédent n'a fait que prôner avec l'aval très conciliant du MEDEF, la modération salariale, le démantèlement du Code du Travail avec sa proposition d'accord « *Compétitivité Emploi* », la baisse des cotisations patronales, la flexibilité des horaires de travail, la division des classes et des différentes populations qui composent notre société.

Quel constat pouvons-nous en tirer après une campagne menée tambour battant, d'une part par les partis politiques mais aussi par notre organisation qui, même si nous devons respecter une indépendance politique, ont vocation à faire entendre les attentes de nos militants dans le domaine social et économique.

Je suis de plus en plus persuadé que si nous laissons courir - comme ce fut le cas lors de la période 1981 et durant le ou les mandats du précédent « *Président de l'espoir* » -, nous serons encore et toujours les « *dindons de la farce* ». Nous avons vocation à porter les justes attentes des salariés. Ils souhaitent plus de justice sociale au travers de la reconnaissance par le salaire, mais aussi par une bonne protection sociale. La volonté

du Gouvernement sera de changer (*ou pas*) les orientations de sa politique sociale.

Le combat n'en est que plus compliqué et notre devoir est de peser sur le débat et les positions que prendra cette ultra-majorité.

LE 28 JUIN 2012



Pour ce faire, une seule possibilité, nous investir dans les actions tant nationales que régionales du 28 juin qui ont vocation - et étant la seule possibilité que nous ayons en ce moment - de peser sur le sommet social de début Juillet

Et oui, déjà après demain !!!

Mais nous devons aussi le faire à tous les niveaux, Branches, Entreprises, [...] en amenant nos propositions, tant sur l'augmentation du salaire socialisé, concrètement par une augmentation significative du SMIC, mais en respectant toujours la mise en adéquation des minimas de grilles, la prise en compte des conditions de travail, en se battant pour privilégier le maintien dans l'emploi, la formation professionnelle pour de réelles perspectives d'évolution de carrière et la prise en compte des qualifications et des compétences. Plus de salaire = plus de cotisations sociales mais aussi plus de moyen en matière d'investissement Public. Objectif : relancer l'économie aujourd'hui en berne !!!

Sommet social

des 9 et 10 juillet 2012

Lors du Sommet social, la CGT sera force de propositions et si d'aventure les salariés se désintéressent ou laissent filer durant la période estivale, de la défense de leurs droits et ne participent pas à porter ce projet, nous irons à la catastrophe !!!

On pourrait aussi se poser la question de savoir si la France est indépendante en matière économique lorsqu'on voit les engagements financiers-proposés pour essayer de sauver l'Europe et les pays en grande difficulté économique, suite à des choix critiques.

S'il y a restriction en matière de pouvoir d'achat, la consommation baisse, les fonds prévus pour les caisses de l'état « *hormis les impôts* » directs et indirects - prélevés sur les salariés - baissent et notamment les cotisations sociales (*comme cela est le cas pour La Grèce, l'Espagne l'Italie, le Portugal, après une Irlande au bord de la faillite*) !

Nous voici encore une fois mis à contribution au travers de la Banque Centrale Européenne pour aider des gouvernements on ne peut plus antiso-ciaux.

Je ne sais pas s'il est opportun de parler ici de la soit disant revalorisation du SMIC, annoncée ces derniers jours, de l'ordre de 2%. En fait cela ne représente qu'un très mini coup de pouce de l'ordre de 0,6% puisque il été à priori doré et déjà annoncé une revalorisation de 1,4% correspondant à l'inflation.

Comme quoi avec une gauche « *molle* » rien n'est acquis ...

Législatives

suite du 17 juin 2012

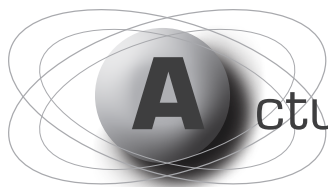
Pour en revenir aux législatives, ne peut-on pas se poser légitimement la question de qui a fait progresser le FN (*les trois petits cochons*) - je ne l'écris même pas en entier - et son entrée dans l'hémicycle ! Pourquoi aujourd'hui les catégories socio-professionnelles les plus impactées par la précarité et le chômage, vont vers eux ? N'est-ce-pas aussi de notre faute, car leur discours est très certainement adapté !!!

Pourtant dans la circonscription d'HENIN-BEAUMONT, le Front de Gauche prend 1 200 voix supplémentaires entre les présidentielles et le premier tour des législatives ! Mais cela ne suffit pas, les divisions de la gauche leur laissent le champ presque libre, et oui heureusement qu'il y a eu prise de conscience de l'électorat populaire pour contrer leur avancée, tout au moins dans ce périmètre là !!!

L'Europe et la Grèce

Au niveau Européen, en Grèce pour le second tour des élections du 17 juin, la campagne menée par le parti SYRISA (*identifié comme « pur gauche » par la presse*) a bien failli raflé la mise.

Il n'est séparé de la première place que par 2,8 % ! Pourquoi un tel vote, cela est clair, la population Grecque ne veut plus se soumettre au dictat des FMI, BCE, EU et de leur politique d'austérité. ...



... Ils n'ont plus de perspective, plus de rêve, et si le parti « Nouvelle Démocratie » soutenu par le Parti Socialiste local échoue pour constituer une majorité, ils seront prêts à passer la seconde lame, tellement ils ont fait trembler Bruxelles.



D'autre part, un nouveau prêt alloué à l'Espagne par la troïka d'un montant de 100 Millions d'€uros fait que pour nos finances cela représentera un surcoût de 20 €uros et donc une dette supplémentaire. Mais un dernier audit récent fait apparaître un déficit des banques de l'ordre de 61 Millions d'€uros.



A contrario l'augmentation du SMIC à 1 700 €uros ne représente qu'entre 65 et 81 Millions d'€uros, cotisations sociales incluses. Dans ce montant, on tient compte du fait que pour certains salariés en bas de la grille, c'est à leur salaire de misère qu'il faudrait appliquer une revalorisation !

Mais quand Bruxelles tremble, nos banques aussi ! On voit par ricochet ces dernières ne plus prêter aux particuliers pour leur propres besoins. Plus d'emprunts, plus de construction, plus d'investissement et donc nos activités de Branche se voient impactées très défavorablement. Le Bâtiment : 35 000 emplois, chiffre annoncé par une certaine presse alors que « *le Figaro* » de Jeudi, lui, parle et table plutôt pour le secteur du BTP sur un chiffre approchant les 180 000 équivalent « *temps plein* ». Dans l'Ameublement, secteur de consommation des ménages : - 14 000 emplois en 10 ans, et encore, dans la filière de la transformation du Bois : - 12 000.

Revendicatif

Que devons nous porter et revendiquer pour relancer l'emploi, **le partage**, plus d'heures supplémentaires défiscalisées, plus d'annualisation du temps de travail, l'augmentation significative des salaires, le maintien dans l'emploi par la Formation pour tous et à tout âge, mais aussi un choix stratégique d'investissement pour nos entreprises tant dans le matériel que pour la diversification des métiers. A mon sens les seuls vecteurs efficaces pour participer aux efforts de désendettement de l'État et à l'amélioration des notre Protection Sociale.

Activités Fédérales

Dans notre actualité, il a encore l'activité confédérale sur le sujet de la réforme des retraites. Je pense qu'Eric sera plus à même, s'il le souhaite, d'intervenir pour nous informer du projet de Fusion entre l'ARGIC et l'ARCCO.

Mais pas seulement, nous devons encore et toujours porter notre revendication de reconnaissance de la pénibilité !



Pour votre information, la Fédération - après que l'accord du BTP ait été présenté en Commission d'Extension Nationale - a choisi de faire opposition. La CFDT, depuis le début des négociations de branche, nous a suivi (*même s'il faut de temps en temps les relancer*) ce qui nous a permis d'écrire au Ministère du Travail en amenant des arguments légitimes tels que le fait de ne pas inviter une ou deux OS représentatives en vue de négocier un éventuel accord sur le secteur en matière de possibilité de départ anticipé. Mais aussi, en mettant les autres partenaires sociaux (*là on peut le dire, puisque je parle de CFE CGC, CFTC et FO*) devant leurs contradictions. Ils signent tout et n'importe quoi, juste dans l'espoir, qu'à l'issue des élections TPE, leurs OS soient encore représentatives (*parfois avec le soutien des directions d'entreprises, si ce n'est pas la profession !!!*).

Directives Européennes

Congés Payés

Sortie de « l'Aplomb Congés Payés » en tout début du mois de juillet. Responsabiliser les camarades pour une mise à disposition rapide dans les boîtes !



Quoi encore !!! Ah oui, la modification après la directive européenne sur les droits aux Congés Payés. Nous avons écrit à toutes les organisations patronales de branche ou de secteur afin que ce point soit abordé mais aussi intégré

dans la Convention Collective.

Pour exemple : dans le secteur du Bois et des Panneaux, la proposition patronale est la suivante :

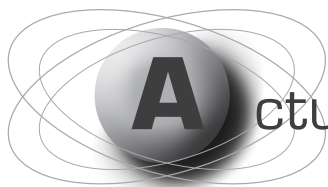
« *il faut avant tout signer la Convention puis ensuite la dénoncer pour renégocier* » ...

Ils se moquent de nous !!!

Nous allons lancer, je l'espère très prochainement, et cela est de mon ressort, une consultation auprès des autres OS pour une gestion paritaire de la Caisse des Congés Payés.

La FEDENE abordera en principe le sujet car encore à ce jour, ils sont les seuls à avoir répondu au courrier.

A vérifier !!! ...



Canicule

Nous avons aussi pris la décision de faire la même démarche concernant l'intégration de l'incidence de la « Canicule » dans ce que l'on appelle les Intemperies, courrier que je n'ai d'ailleurs toujours pas rédigé, mais je vais y remédier très vite !!!



Egalement, dans notre activité fédérale, une rencontre programmée avec M. MONTEBOURG sur le projet de fermeture de l'usine de FRANGEY Groupe LAFARGE, et pour laquelle une délégation CGT sera reçue, composé des DSC, 1 copain du territoire et la FD. La date initiale ayant été modifiée cette rencontre devrait avoir lieu tout début Juillet.

Les Conflits en cours ou passés

PROCME Toulouse, victoire sur la reconnaissance d'une UES - Société initialement Portugaise - et qui maintenant devra composer avec nos élus et nos valeurs CGT.

Tout cela remonté par le rapport de force et la persistance des copains des syndicats locaux en MIDI-PYRÉNÉES.

Avec en plus, cerise sur le gâteau, la condamnation à 7 mois de prison avec sursis, du Patron local pour discrimination syndicale.

DAUDIGEOS MORCENX, petite entreprise familiale qui rachète, il y a peu, une autre société au Pays Basque et qui dès lors modifie le système d'indemnisation des salariés en déplacement. Et, malgré des élections organisées au nouveau périmètre dont la CGT est sortie victorieuse (*il n'y avait que nous au premier tour ...*) sans avoir organisé une quelconque négo avec notre DS dûment désigné. S'engage alors un conflit avec une grève pendant 4 jours dont tous les salariés de l'Entreprise absorbée et quelques autres de l'ancienne entité ont participé. Objet : déplacements non payés au niveau de la Convention Regionale, modification des horaires sans prise en compte du

temps de trajet (*pourtant fait sous la contrainte de l'employeur pour les chauffeurs, puisque transportés par les véhicules de l'entreprise*), mais aussi sur divers dysfonctionnements en application des zones 6 et 7 non conventionnelles. Bien sur, pas d'accord. Seulement le bon vouloir du Patron !!! Et bien après avoir été reçu par l'employeur ils obtiennent le retour à leur ancien mode de traitement, toujours pas dans les clous, mais ils rentrent au moins dans leurs frais (*ils avaient l'équivalent d'une heure de route payée, plus 2 Euros par jour*). Comme l'employeur s'est engagé à leur payer les jours de grève après les avoirs « re-rencontrés » dans une UL (*en récupérant 6 adhérents*), nous verrons si nous paraîtrons en justice pour non application des règles conventionnelles ???

XILOFRANCE Lot et Garonne : après 9 jours de grève et d'actions, reprise du travail, avec paiement de 3 jours, prises de 3 jours sur Congés Payés et les autres jours perdus. Mais engage-

mant d'un repreneur et maintien - tout au moins pour l'instant - de l'activité sur site.

Notre Fédération et ses secteurs

Branche Bois Ameublement

L'Assemblée Générale des Syndicats du Bois et de l'Ameublement s'est tenue les 6,7 et 8 juin 2012 à « Vielle-Saint-Girond » dans LES LANDES. Environ 60 camarades ont participé à ces 3 jours de travail dont 7 femmes soit plus de 10% des inscrits. Le lieu de l'AG n'a pas été choisi par hasard, le Département des LANDES et la région AQUITAINE sont concernés au premier chef par l'avenir de la filière Bois. Filière, qui comme vous le savez, à été fortement sinistrée par les tempêtes de 1999. Les dégâts occasionnés ont bien entendu eu un rôle négatif sur l'activité du secteur et bien entendu sur l'emploi. Le CR CGT et les autres structures territoriales de la CGT se sont mobilisés pour être force de proposition auprès des Pouvoirs Publics. Pour cela, ils ont créé le CERESA qui a pour but de tracer des pistes de travail pour donner un avenir à la forêt et aux emplois qui en découlent, en Aquitaine mais aussi en France et en Europe. Le CERESA et aujourd'hui un interlocuteur crédible puisque la Préfecture de Région lui a demandé les coordonnées de tous les acteurs du secteur pour bâtir des projets d'avenir. Notre Fédération a été invitée en septembre pour participer à une réunion d'échange pour faire vivre la filière Bois à la CGT. Toutes les structures concernées seront de la partie.

Pour le reste, cette Conférence a été le moment de faire un point sur l'activité revendicative de la branche ou le travail engagé depuis la Conférence d'AGAY qui a doré et déjà porté ses fruits. Le collectif de travail mis en place après avoir fait

converger les revendications de chaque branche a aujourd'hui pour mission de travailler à créer des rapports de forces dans les négociation paritaires nationales, notamment en améliorant la communication avec nos syndicats pour rendre acteurs tous les salariés du secteur dans les entreprises. Au final on peut dire que cette Conférence a été une réussite, tant au niveau du contenu que du souffle positif transmis à nos militants, dans des secteurs sinistrés au niveau de l'emploi.

Affaire **AXTER COLAS**, le cas de notre camarade Maurice MASSELIN devrait avoir une issue favorable, et pour montrer l'attachement qu'a notre Fédération au respect envers ces militants, une action et un rassemblement à COURCHELETTE doit avoir lieu le Vendredi 6 juillet. La participation de membres du Bureau est doré et déjà acquise et nous vous appelons à relayer cette information. Les valeurs collectives de fraternité et de soutien doivent pour toutes sortes de discriminations être portées par la CGT toute entière.

Et pour finir ce court résumé de la riche actualité sociale actuelle, un peu de positif :

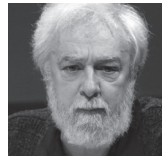
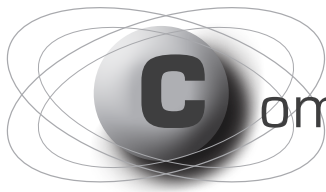
Secteur de la Routière « TP »

Il a lui aussi tenu son Assemblée Générale du 4 au 8 juin à « Petite-Pierre ». Un nouveau coordinateur y a été désigné en la personne de notre camarade **Frédéric MAU**, faisant au départ en fin d'activité de **Brice WERNER**, pour qui la fin d'activité professionnelle ne veut sûrement pas dire fin du militantisme. Celui-ci a d'ailleurs été remercié par notre Secrétaire Général présent sur les lieux et en présence de tous ses camarades qui lui souhaitent « longue route ».

Je vous remercie de votre attention, désolé pour cette présentation un peu longue mais « l'actualité est riche mais elle, elle ne passe pas par notre porte-monnaie » !!!

Bon débat !

■ SERGE PLECHOT



Ce CCN avait lieu après le vote de la CE Confédérale rejetant la proposition de Bernard THIBAUT de Nadine PRIGENT en qualité de future Secrétaire Confédérale à l'issue du prochain Congrès Confédéral.

Le point de la succession de Bernard était initialement prévu en fin de deuxième journée, le résultat précédemment évoqué obligeait à un changement de l'ordre du jour. Le choix du futur Secrétaire Général devenait le premier point. Le débat était introduit par Bernard qui ne faisait que rappeler l'historique et diagnostiquait que la CE Confédérale était dans l'incapacité de proposer un candidat. Il constatait une crise de direction et non une crise de la CGT.

Au cours du débat au cours duquel soixante dix organisations prenaient la parole, les intervenants insistaient sur la nécessité du rassemblement et de l'unité de l'organisation. Seules quelques interventions bien définies et sans surprise faisait des attaques personnelles contre Eric.

La moitié des interventions devaient demander un vote par mandat.

Eric devait intervenir pour donner le sens de sa disposition à l'organisation. Il intervenait sur le fonctionnement des structures et de la grande maison rappelant que la Confédération ne pouvait fonctionner qu'en s'appuyant sur ses structures. Il rappelait qu'à la suite de la réforme des statuts du dernier Congrès portant sur la composition du Bureau, un bilan d'étape devait être fait et que tel n'a pas été le cas. Il remémorait aussi quelques exemples de dysfonctionnements.

Au cours du débat, la décision était prise de sortir du CCN avec un ou une futur(e) Secrétaire.

En conséquence la CE Confédérale devait se réunir en soirée.

Après de longs débats, la CE votait entre les trois candidats ayant fait connaître qu'ils étaient à disposition de l'organisation.

Le vote devait donner le résultat suivant :

→17 pour Agnès,

→16 pour Nadine et

→15 pour Eric.

Le jeudi 31 au matin, la candidature de Nadine était rejetée par 304 mandats contre 255 pour et 82 abstentions.

Nous ne sommes pas arrivés à ce que le CCN se prononce sur les 2 autres candidatures. En conséquence la décision est remise officiellement à l'automne.

Aucun argument politique n'a été opposé à la candidature d'Eric si ce n'est DONNEDU lorsqu'il a dit que les conseillers confédéraux n'étaient pas des « *petites mains* ». Au contraire le CCN s'est prononcé pour que très rapidement un bilan soit fait net avant le Congrès. Une Commission sur le fonctionnement est mise en place.

Il ressort de la réunion du soir que la CE s'est prononcée sur trois noms reconnaissant de fait qu'il y avait trois « *possibles* » ce qui jusque là n'était pas reconnu, par contre le CCN n'a pu se prononcer sur les deux autres noms.

L'hypothèse du quatrième homme (*ou femme*) étant très peu et même pas du tout vraisemblable.

La prolongation des délais ne fait qu'augmenter la durée des grandes manœuvres et les risques de discrédit de la CGT.

Des organisations commencent à faire des motions pour rappeler la mission que le CCN a donné à la CE.

■ RENÉ DE FROMENT



Il ne serait pas logique que de faire ce rapport sans faire état de la prochaine campagne menée la CGT « protection sociale, remettre la vie au cœur ».

L'appellation Protection Sociale est un terme générique recouvrant la Sécurité Sociale auquel s'ajoutent les systèmes complémentaires facultatifs qui ne cessent de se développer à chaque remise en cause du régime général.

La Sécurité Sociale est un droit pour les salariés, les privés d'emploi, les retraités au même titre que l'emploi, les salaires, les conditions de travail,

les libertés. La Protection Sociale, nous l'avons abordée lors de notre dernier CNF et avons pu constater au combien il était urgent que les salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement se réapproprient cet enjeu afin d'acquérir de nouveaux droits.

En effet, à un moment de la vie, nous avons toutes et tous besoins d'un coup de pouce, pour faire face momentanément à des difficultés financières, suite de la perte d'un emploi, d'une maladie, d'un accident, du décès d'un proche ou autres.

Dans une période difficile, il est important de pouvoir compter sur la collectivité, nous l'avons constaté dans cette période mouvementée, notre système de solidarité au travers la protection sociale a été un vecteur important qui a permis, pour bon nombre de salariés, de passer le cap à moindre frais.

Notre système social, envié par bon nombre de pays, ne demande pas être amélioré. Cette conception « *cotiser selon ses moyens, se soigner selon ses besoins* » est fondamentale.

La solidarité des bien-portants au service des malades, des plus forts aux services des plus faibles,

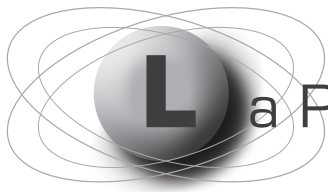
des plus aisés aux services des plus démunis, ne se fait pas forcément sans difficulté, quelque fois, il faut se mobiliser pour montrer qu'il est urgent de prendre en compte les revendications de ceux qui en ont, ou en auront besoin un jour. Il est notoire, dès lors où certains se sentent



protégés ou à l'abri d'un coup dur, ils ne ressentent pas forcément le besoin d'apporter leur soutien à la collectivité. Mais, nous le savons mieux que quiconque, nous, qui sommes des militants convaincus, il est certain qu'un jour ou l'autre, ces derniers auront besoin de la Protection Sociale pour faire face à un besoin particulier.

Le fait que nous soyons déterminés et convaincus n'est pas suffisant, il faut gagner en terme de mobilisation, la période est d'ailleurs propice pour acquérir de nouveaux droits.

Certains diront peut-être qu'ils ont suffisamment de droits et qu'il serait plus judicieux de se mobiliser pour une augmentation de salaire, l'un n'empêche pas l'autre, ils ne sont pas contradictoires, ils sont même indissociables, revaloriser les prestations équivaut à augmenter ses ressources le jour où l'on fait appel à la Protection Sociale. ...



La Protection Sociale

BRUNO CORNET



[SUITE]

Par ailleurs, les inégalités ne cessent de croître entre les catégories socioprofessionnelles, les régimes de base de notre système n'ont cessé d'être remis en cause, les plus aisés s'en moquent en souscrivant à des régimes optionnels pour avoir les meilleures garanties, santé, retraite, prévoyance...

Un patron avançait dernièrement, notre système devrait être remis en cause, avançant « *il faut connaître ses besoins et payer selon ses moyens* », c'est inadmissible.

Camarades, il est primordial, vital, les termes ne manquent pas et ne sont pas suffisamment forts pour dire qu'il est urgent d'appeler à la vigilance pour une prochaine mobilisation afin non pas de sauvegarder mais d'améliorer notre système.

Il faut remettre la vie au cœur de la Protection Sociale, il faut obtenir un statut spécifique des salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement en l'élargissant demain aux Verres et Céramiques, sur la base d'un socle solide d'un haut niveau de garantie, tel que nous l'avons adopté lors du Congrès de Nantes.

La retraite pleine et entière à 60 ans et à 55 ans pour les métiers pénibles doit voir le jour au plus vite, c'est une mesure légitime, un droit fondamental, une équité sociale. Il n'est plus acceptable de mourir 7 années plutôt que les autres salariés au simple fait que nous exerçons un métier pénible.

Les revendications ne manquent pas, pour n'en citer que quelques unes issues de notre statut :

→ suppression des jours de carence en cas d'arrêt maladie ;

→ porter la rente, la pension ou le complément de salaire à 100% du salaire brut à la suite de tous accidents ;

→ prendre en charge la totalité du coût des consultations et des frais de soins *[optique, dentaire et pharmaceutique, etc.]*

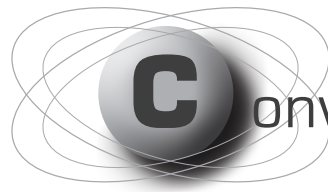
→ prendre en charge la totalité des frais d'hospitalisation, des cures thermales, centres de soins ...

→ attribuer un capital décès : 1 an de salaire minimum multiplié par 6 en cas d'accident du travail, etc.

Ces dernières années, le patronat et les grosses fortunes ont bénéficié d'avantages considérables, exonérations sociales patronales, niches fiscales, allègements d'impôts ... aujourd'hui, exigeons notre part du gâteau !

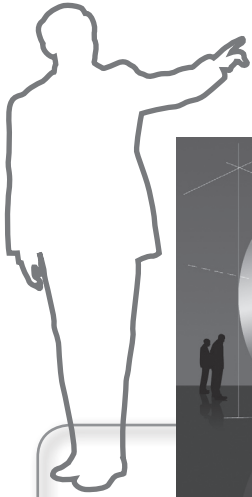
■ BRUNO CORNET





Convention Collective Architectes

LAURENT TABBAGH



Convention Collective Nationale des Entreprises d'Architecture

Ce projet sera soumis à notre CEF les 25 et 26 juin pour décision d'une signature CGT de cette nouvelle Convention Collective.

Synthèse du projet final

Historique :

La Convention Collective actuelle du 23 février 2003 (*étendue le 6 janvier 2004*), est signée par Jacques PRÉVOST de l'ancien Syndicat National de l'Architecture, Urbanisme, Métreté CGT.

Points positifs de la nouvelle convention collective soumise à signature : *mise à jour des nouveaux articles du Code du Travail.*

→ **Article II.8**, protection des salariés mandatés au sein des commissions paritaires avec une protection maintenue 12 mois après le terme du mandat.

→ **Article IV.3**, indemnités de licenciement plus favorable.

→ **Article V.1.1**, grille de classification beaucoup plus compréhensible.

→ **Article V.1**, ajout d'un alinéa relatif au classement des salariés diplômés dès leurs entrée dans l'entreprise (*respect des diplômés*).

→ **Article V.1.2**, remise en conformité de la position cadre avec la grille de classification.

→ **Article XVI** (*négociations ultérieures*), des négociations qui étaient prévues mais n'ont jamais été mises en chantier devront être engagés.

→ **Article XIV.1.2**, indemnités de retraite plus favorable aux salariés.

→ **Article XV.3**, création d'une nouvelle commission paritaire CPNAC.

→ **Article XV.4**, création d'une commission communication.

Points négatifs de la nouvelle convention collective soumise à signature :

Sont conservés dans l'accord les principes d'annualisation, de modulation du temps de travail, les conventions de forfait en heures et en jours.

→ **Article IV.1.2**, disparité entre cadres et non cadres sur les heures de recherche d'emploi.

→ **Article VI.5** (*ancienne CC*) cet article est supprimé, il concerne le capital temps formation.

Points restant à voir :

→ **Article VII.2.5**, durée quotidienne du travail peut-être porté à 12 heures, non soumis à l'autorisation administrative ?

→ La CGT n'est pas signataire de l'accord complémentaire santé (*organisme retenu groupe Malakoff-Médéric*), à voir si l'**annexe 1** en fin de document et avant la fin du texte est inclus ou pas dans le champs de la signature.

En annexe :

projet de Convention Collective, la Convention Collective actuelle étant consultable sur le site internet de la Fédération pour effectuer d'éventuelles comparaisons.

■ LAURENT TABBAGH



Je souhaite adhérer à la **FNSCBA - CGT** à la date du :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Entreprise (nom et adresse) :

.....

Fonction dans l'Entreprise (Ingénieur ou Cadre, Technicien ou Agent de Maîtrise, Ouvrier ou Employé) :

.....

Téléphone : Portable :

**« Se syndiquer,
c'est se renforcer »**
Bulletin d'adhésion cartonné
(disponible à la Fédération quelque
soit la quantité demandée !!!)

à retourner directement à la **FNSCBA - CGT** :

